

---

**ADVANCE UNEDITED  
VERSION**

A/HRC/AC/2/L.1  
28 janvier 2009

Original: FRANÇAIS

---

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME  
Comité consultatif  
Deuxième session  
Point 2 (a) de l'ordre du jour

**DEMANDES SOUMISES AU COMITÉ CONSULTATIF DÉCOULANT DES  
RÉSOLUTIONS DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME :**

**EDUCATION ET FORMATION DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME**

**M. Emmanuel Decaux, M. Héctor Felipe Fix Fierro, M. Vladimir Kartashkin, Mme  
Purificación C. Valera Quisumbing, M. Dheerujlall Seetulsingh, Mme Halima Embarek  
Warzazi : Projet de recommandation**

**2/... Groupe de rédaction sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme:  
Rapport intérimaire**

Rappelant la résolution 6/10 du Conseil des droits de l'homme sous le titre « Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme », adoptée sans vote le 28 septembre 2007,

Ayant à l'esprit la recommandation 1/1 du Comité consultatif intitulée « Groupe de rédaction sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme : programme de travail », qui contenait les éléments du cadre conceptuel pour la suite des travaux et des consultations » et

encourageait le groupe de rédaction à « poursuivre ses travaux préparatoires en vue de soumettre de nouveaux éléments au Comité consultatif à sa prochaine session ».

Prenant note avec satisfaction du document de travail A/HRC/AC/2/CRP.1 préparé par Emmanuel Decaux, le Rapporteur du groupe de rédaction et des travaux du groupe de rédaction dans ses séances publiques et privées lors de la deuxième session du Comité consultatif.

Se félicitant des contacts développés avec l'UNESCO et notamment de la participation de son Rapporteur à la table ronde « Vers la mise en œuvre d'une éducation aux droits de l'homme » qui a été organisée au siège de l'UNESCO, à Paris, les 10 et 11 décembre 2008, à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Remerciant le Secrétariat des efforts entrepris pour faciliter les activités du groupe de rédaction, en particulier pour diffuser les questionnaires adressées aux diverses parties prenantes, et de mettre à disposition, sur le site extranet du Comité consultatif, toutes les informations utiles sur les travaux en cours du groupe », et souhaitant que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme continue à apporter son expérience et son expertise et à favoriser la diffusion des informations utiles à travers toutes ses branches.

Se félicitant de l'accueil très favorable reçu par les consultations en cours, ce qui se traduit par le nombre important des réponses aux questionnaires adressées aux diverses parties prenantes à une centaine à ce jour - ainsi que par la qualité des réponses, souvent substantielles, riches d'informations pratiques et de suggestions utiles.

## Le Comité consultatif

I – S’agissant des consultations en cours, en vertu du par 1 a) de la résolution 6/10 .

1. considère qu’il est opportun de permettre aux différentes parties prenantes, notamment les Etats et les Institutions nationales - y compris les Commissions nationales pour l’UNESCO - qui n’ont pas encore été à même de présenter leur contribution de le faire et demande au Secrétariat d’adresser une note de relance en ce sens, en fixant le 15 mars 2009 comme date-limite pour la réception de cette nouvelle vague de contributions.
2. estime nécessaire d’obtenir les commentaires des organes conventionnels et des Rapporteurs spéciaux, notamment le Rapporteur spécial sur le droit à l’éducation, sur leurs expériences et leurs initiatives concernant l’éducation et la formation aux droits de l’homme.
3. demande au Rapporteur du groupe de rédaction de préparer une synthèse d’ensemble des réponses obtenues, sur la base des bilans provisoires établis par les membres du groupe, lors de la deuxième session du Comité consultatif, et le prie de présenter cette synthèse pour la troisième session du Comité consultatif.
4. souhaite vivement que des séminaires informels puissent permettre d’enrichir la réflexion collective avant la prochaine session du Comité consultatif, et espère qu’une initiative en ce sens pourra être prise par les principaux parrains de la résolution 6/10 du Conseil des droits de l’homme pour organiser un tel séminaire, à Genève, avec la participation de praticiens et des spécialistes de l’éducation et de la formation aux droits de l’homme.
5. espère que des initiatives similaires pourront être prises dans le cadre d’autres organisations internationales comme l’UNESCO, l’OIF ou l’OSCE qui ont déjà fait part de l’intérêt qu’ils accordent au travail confié au Comité consultatif, ainsi que par les autres parties prenantes, notamment les ONG, les associations d’enseignants et de parents d’élèves, le monde académique et les chercheurs.

6. prie les Institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'homme d'inscrire ce point à l'ordre du jour de leurs prochaines rencontres internationales, en mars 2009 à Genève, à l'occasion de la réunion annuelle du CIC, ainsi que lors de leurs rencontres régionales.

7. remercie toutes les parties prenantes qui ont contribué à la réflexion collective, en répondant aux questionnaires ou en participant à des événements parallèles à ses sessions, et compte poursuivre le travail en cours dans le même esprit d'ouverture, de réactivité et de transparence.

II – S'agissant des éléments du projet, en vertu du par 1 b) de la résolution 6/10 .

8. rappelle le programme de travail figurant en annexe de la recommandation 1/1 adoptée lors de sa première session qui soulignait l'importance d'élaborer une déclaration brève mais substantielle, avec un message fort qui « contribuera au changement », en visant à un ensemble de principes ou de directives à la fois cohérents et systématiques, adaptés aux différentes situations et contextes.

9. estime utile d'envisager la possibilité de distinguer deux niveaux d'analyse, d'une part une sorte de « déclaration-cadre », avec des principes directeurs orientés vers des objectifs concrets, et d'autre part des documents techniques, plus spécialisés, visant telle ou telle catégorie professionnelle ou tel domaine spécifique.

10. considère qu'un premier élément d'une déclaration devrait comporter une série d' « orientations générales », rappelant les bases juridiques du droit à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme dans le cadre des Organisations internationales, comme l'ONU et l'UNESCO, et notamment les obligations juridiques qui pèsent déjà sur les Etats membres, en précisant la nature des obligations qui en découlent – obligations de respecter, de protéger et de mettre en œuvre – ainsi que les débiteurs – les Etats mais également les acteurs non-étatiques qu'ils soient publics ou privés - et les destinataires de ce droit.

11. considère que sur la base de ce socle juridique, il conviendrait de développer une « vision » d'ensemble, avec toute une série de thèmes qui devront être approfondis, à commencer par l'idée que l'éducation est un processus permanent et que l'éducation et la formation aux droits de l'homme pour tous doivent se réaliser « tout au long de la vie » et concernent non seulement l'éducation formelle, y compris la formation professionnelle et la formation permanente, mais également l'éducation informelle.
12. souligne l'importance d'une approche intégrée, fondée sur l'égalité des sexes, la non-discrimination, la promotion et la protection de tous les êtres humains notamment les femmes et les fillettes, en mettant un accent particulier sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme au sein même de la famille.
13. souligne également l'importance d'apporter l'attention particulière aux groupes vulnérables, notamment l'intégration des personnes handicapées et la prise en compte des situations spécifiques d'analphabétisme et d'illettrisme, et d'extrême pauvreté, ainsi que la situation des personnes appartenant minorités nationales et des peuples autochtones.
14. estime nécessaire de favoriser une approche intégrée reposant sur la participation des personnes concernées qui doivent être des acteurs du projet d'éducation et de formation aux droits de l'homme, et répondant aux besoins de terrain, par des actions concrètes.
15. considère qu'il convient de pleinement prendre en compte les travaux de la recherche dans le cadre académique et les expériences pratiques notamment sur le plan pédagogique.
16. estime indispensable de veiller, selon des formules appropriées, au suivi des mesures prises pour consacrer sur le terrain juridique et mettre en œuvre le droit à l'éducation et à la formation aux droits de l'homme, dans le cadre international, régional, national et local.
17. considère qu'il pourrait être utile, par ailleurs, de prendre en compte une série de paramètres, en particulier

a) concernant les composantes de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme, à commencer par la définition des programmes, combinant apprentissage du droit et approche multidisciplinaire, l'organisation du système scolaire, mais également la formation des formateurs, en mettant l'accent sur la qualité de l'éducation.

b) les différentes « phases » ou formes de l'éducation en tenant compte des niveaux d'âges, enseignement primaire, secondaire et supérieur, et des formations professionnelles de base, dans tous les domaines, « métiers du droit », administrations, forces de l'ordre, personnels pénitentiaires et corps militaires, mais également l'ensemble des professions concernés, notamment dans le secteur privé.

c) les moyens d'action, en tenant compte des vecteurs les plus classiques – y compris les publications et traductions dans les langues nationales et locales, les cycles de formation et les programmes d'été, les mouvements de jeunesse et autres – comme des possibilités offertes par les nouvelles technologies, avec les formations à distance, le développement des bases de données informatiques et du « cyber-apprentissage » (e-learning).

### III - Conclusions

18. Le Comité consultatif soumet ces éléments de réflexion au Conseil des droits de l'homme, en tant que rapport intérimaire, sur ses travaux et consultations en cours et souhaite que le Conseil lui donne les orientations utiles pour poursuivre le travail collectif en vue d'élaborer un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme, lors de sa prochaine session.

19. Le Comité consultatif recommande au Conseil des droits de l'homme d'adopter la décision suivante :

« *Le Conseil des droits de l'homme,*

« 1. *Prend note* avec satisfaction des éléments de réflexion soumis par le Comité consultatif, en tant que rapport intérimaire, sur ses travaux et consultations en cours et l'encourage à poursuivre le travail collectif en vue d'élaborer un projet de déclaration sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme,

« 2. *Demande* au Haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de faciliter l'organisation d'un séminaire informel à Genève, avec la participation de praticiens et des spécialistes de l'éducation et de la formation aux droits de l'homme qui puissent permettre d'enrichir la réflexion collective avant la prochaine session du Comité consultatif.»

-----

**Annex**  
**Replies received, as at 28 January 2009,**  
**to questionnaire prepared by the Advisory Committee**

<i>Governments and Federal Entities</i>		
	<i>Name</i>	<i>Date of receipt</i>
1.	Albania	08.12.2008
2.	Algeria	22.01.2009
3.	Argentina	30.12.2008
4.	Austria	20.01.2009
5.	Belarus	29.12.2008
6.	Belgium (Flemish Department of Education and Training)	18.12.2008
7.	Belgium (Ministère de la région Wallonne)	22.12.2008
8.	Bulgaria	13.01.2009
9.	Colombia	05.12.2008
10.	Cyprus	26.01.2009
11.	Czech Republic	23.01.2009
12.	Ecuador	17.12.2008
13.	Finland	08.01.2009
14.	Greece	26.01.2009
15.	Honduras	31.12.2008
16.	Hungary	18.12.2008
17.	Indonesia	28.01.2009
18.	Italy	29.12.2008
19.	Japan	19.12.2008
20.	Jordan	16.01.2009
21.	Kazakhstan	13.01.2009
22.	Latvia	30.12.2008
23.	Mexico	26.01.2009
24.	Montenegro	30.12.2008
25.	Morocco	12.01.2009
26.	Republic of Korea	07.01.2009
27.	Romania	20.01.2009
28.	Slovenia	09.01.2009
29.	Spain	16.01.2009
30.	Switzerland	09.01.2009
31.	Thailand	24.11.2008
32.	The former Yugoslav Republic of Macedonia	20.01.2009
33.	Turkey	29.12.2008
34.	Venezuela (Bolivarian Republic of)	21.01.2009

<i>International organizations</i>		
	<i>Name</i>	<i>Date of receipt</i>
1.	OSCE	23.01.2009
2.	Secretariat of the Permanent Forum on Indigenous Issues	18.12.2008
3.	UNESCO	18.12.2008
4.	UNFPA	22.12.2008
5.	UNHCR	02.01.2009
6.	UNICEF	06.01.2009
7.	United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute	18.12.2008
8.	Department of Public Information	27.12.2008
9.	World Food Programme	15.12.2008



<b><i>National Human Rights Institutions and other relevant institutions(* National Human Rights Institutions accredited by the International Coordinating Committee of National Institutions)</i></b>		
	<i>Name</i>	<i>Date of receipt</i>
1.	Australian Human Rights Commission*	24.12.2008
2.	Canadian Human Rights Commission*	31.12.2008
3.	Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales du Niger *	31.12.2008
4.	Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (Maroc)*	02.12.2008
5.	Fiji Human Rights Commission	26.11.2008
6.	German Institute for Human Rights*	26.01.2009
7.	Human Rights Commission of Malaysia*	31.12.2008
8.	Human Rights Commission of New Zealand*	22.12.2008
9.	Malawi Human Rights Commission*	19.12.2008
10.	National Human Rights Commission of Mauritius*	19.01.2009
11.	National Human Rights Commission of Mongolia*	31.12.2008
12.	National Human Rights Commission of Nepal*	29.12.2008
13.	Norwegian Centre for Human Rights*	18.12.2008
14.	Office of the Spanish Ombudsman*	19.01.2009
15.	Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos de El Salvador*	23.12.2008
16.	Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos de Nicaragua	03.12.2008
17.	German Commission for UNESCO	19.11.2008
18.	Maltese Parliamentary Ombudsman	24.12.2008
19.	People's Advocate Institution Romania	23.12.2008

<b><i>Civil Society actors, including non-governmental organizations (* Ecosoc status) and academia</i></b>		
	<i>Name</i>	<i>Date of receipt</i>
1.	Armenian Constitutional Right-Protective Centre*	30.12.2008
2.	Association Droits Partagés	31.12.2008
3.	Association ESTER	13.12.2008
4.	Association Points-Cœur*	23.12.2008
5.	Buraku Liberation and Human Rights Research Institute	29.12.2008
6.	Center for the Protection of Children's Rights Foundation	01.12.2008
7.	Centre de Documentation, de Recherche et d'Information des Peuples Autochtones (DOCIP)*	23.12.2008
8.	Centre International de formation à l'enseignement des droits de l'homme et de la paix	22.12.2008
9.	Centre on Human Rights for People with Disabilities, Disability Action, Belfast, Northern Ireland	12.12.2008
10.	Children's Rights Alliance for England	23.12.2008
11.	Commission Programmatique Mixte ONG-UNESCO (on behalf of 30 NGOs)	23.12.2008
12.	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)	05.01.2009
13.	Diaspora Bridge Center Project	22.01.2009
14.	Educational Center for Research and Development (Lebanon)	26.01.2009
15.	Espace & Vie	29.12.2008
16.	European Union of Public Relations*	04.12.2008
17.	Europe-Third World Centre*	18.12.2008
18.	Good Shepherd Sisters – Germany	12.01.2008
19.	Groupement Tsara Manasoa	28.12.2008
20.	Hotline Human Rights Bangladesh	06.11.2008
21.	Human Rights Office IIMA	03.12.2008
22.	HURIGHTS Osaka	26.12.2008
23.	Indian Institute for Human Rights	20.11.2008
24.	Ingénieurs du monde*	11.11.2008
25.	International Catholic Child Bureau (ICCB)* for questions 1-3	26.12.2008

<b><i>Civil Society actors, including non-governmental organizations (* Ecosoc status) and academia</i></b>		
	<i>Name</i>	<i>Date of receipt</i>
26.	International Catholic Child Bureau (ICCB)* also on behalf of 7 other NGOs and 3 academics in response to question 4	26.12.2008
27.	International Federation of Rural Adult Catholic Movements (FIMARC)*	29.12.2008
28.	International Union of Latin Notariat*	14.12.2008
29.	Lawyer's Rights Watch Canada	31.12.2008
30.	Ligue Internationale Contre Le Racisme et L'Antisémitisme (LICRA)*	31.12.2008
31.	Mouvement pour la Défense de l'Humanité et l'Abolition de la Torture	16.12.2008
32.	New Humanity*	30.12.2008
33.	Nord-Sud XXI*	20.12.2008
34.	Pax Christi International, International Catholic Peace Movement*	12.12.2008
35.	People's Movement for Human Rights Learning	24.11.2008
36.	Reseau des Citoyens Haitiens pour la Promotion des Droits de l'Homme	25.12.2008
37.	Sœurs du Bon Pasteur (Budapest)	27.12.2008
38.	Soka Gakkai International*	31.12.2008
39.	Norway Helsinki Committee / Udruga Legalis	26.12.2008
40.	UHD Prijateljice	05.12.2008
41.	VORMEN	23.12.2008
<b><i>Academia and individuals</i></b>		
1	Interdepartmental Centre on Human Rights and the Rights of Peoples, University of Padua	30.12.2008
2	Department of Education, Gothenburg University, Sweden	19.12.2008
3	Mr. Ge Mingzhen, Associate Professor, Law School, Shandong University, China	05.11.2008
4	Mr. Joseph Sergio Louis-Charles, Teacher-Researcher (Haiti)	31.12.2008
5	Mr. Patrick Taylor, MA Understanding and Securing Human Rights	15.08.2008 (dissertation)

-----